

**Objet : Décision modificative pour actions volet 2**

La Présidente expose :

Pour la réalisation du Plan d'Actions 2015 du SMBP, **476 478,10 €** de dépenses ont été inscrits au Budget Primitif, répartis comme suit :

- Dépenses (hors personnel) volet 1 : 424 390,10 €
- Autofinancement prévisionnel volet 2 : 52 088,10 €

Comme indiqué au moment du vote du budget le 6 février 2015 et conformément à la convention d'objectifs 2015-2020, un second volet d'action est proposé. Les budgets de ces actions ont été établis de sorte qu'il n'y ait pas nécessité d'augmenter la part d'autofinancement du SMBP.

Le montant total des dépenses (hors personnel) du Plan d'Actions 2015 (volets 1 et 2) est de : **719 245,30 €**

La Présidente propose donc pour la mise en œuvre du Plan d'Actions 2015, d'adopter les augmentations de crédits suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-45812 : Actions SMBP – dépenses nouvelles	0 €	242 767,20 €	0 €	0 €
<b>Total D 45812 – Actions SMBP</b>	<b>0 €</b>	<b>242 767,20 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
R-45822 : Actions SMBP – financement par d'autres tiers	0 €	0 €	0 €	242 767,20 €
<b>Total R 45822 : Actions SMBP</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>242 767,20 €</b>
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>242 767,20 €</b>	<b>0 €</b>	<b>242 767,20 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>242 767,20 €</b>		<b>242 767,20 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente telle que définie ci-avant.
- **Donne** tous pouvoirs à la Présidente pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente,  
Christine NIVOU